Annexe 3



en date du 1 9 JUIN 2023

Georges-François LECLERC

## PREFECTURE DU NORD DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER Service Eau Nature et Territoires

## **DEMANDE DE PRELEVEMENT EN VOIE D'EAU**

Cet imprimé est à adresser par mail (ddtm-secheresse-59@nord.gouv.fr).

Tout formulaire incomplet ou rempli de façon incorrecte ne sera pas pris en compte. Un plan de localisation de <u>l'emplacement du pompage doit être impérativement fourni</u>.

Les mesures de restrictions de l'arrêté « sécheresse » restent applicables.

Exploitant/ Raison sociale/ Nom :
Adresse:
Tel portable : Mail :
Nom de la voie d'eau :
Emplacement du point de prélèvement (et non des parcelles irriguées ou du plan d'eau):
Section et n° de parcelle : Commune :
Un compteur est obligatoire. Index du compteur au démarrage de la pompe :
Débit horaire maximal demandé : m³ / h Date du/des prélèvements :
Volume estimé par jour :m³
Usage du prélèvement : □ Agricole □ Remplissage de plan d'eau □ Autre :
Un carnet de suivi de prélèvement doit être tenu et mis à disposition de l'administration.
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus :
Nom : Prénom :
Date:
Signature du demandeur :
Signature du demandeur :

NB: Cette déclaration ne se substitue pas à l'accord nécessaire du gestionnaire de la voie d'eau lorsqu'il en existe un.